



CONSEIL MUNICIPAL
27 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-310

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Charles PONS, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Catherine PUJOL

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme Marie BACH.

ABSENT(S) : Monsieur Roger TALLAGRAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre-Louis LALIBERTE

=====

Foncier - Groupe scolaire Blaise Pascal - Désaffectation et déclassement d'une fraction de terrain du Domaine Public Communal

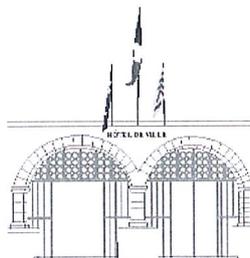
M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan est propriétaire de la parcelle cadastrée section BK n° 229 d'une contenance totale de 7 841 m².

Elle constitue le terrain d'assiette du groupe scolaire Blaise Pascal. De ce fait, la totalité de la parcelle relève du domaine public communal.

Lors de la construction du mur d'enceinte de l'établissement scolaire, celui-ci n'a pas été érigé à la limite cadastrale de la parcelle BK n° 229. Il subsiste une partie de terrain nu en limite de la parcelle cadastrée section BL n° 33, d'une superficie de 40 m² environ, inaccessible depuis le groupe scolaire et non affectée à l'usage direct du public ou à un service public.



La conservation de cette emprise foncière dans le patrimoine communal ne représentant aucun intérêt, il vous est proposé de déclasser cette emprise du domaine public communal, au droit de la parcelle BL n° 33. Le solde du terrain demeurera dans le domaine public communal du fait de son affectation publique.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

1. De prononcer la désaffectation, à compter de ce jour, du Domaine Public communal, d'une emprise de 40 m² environ à prélever sur la parcelle cadastrée section BK n° 229 et située au droit de la parcelle cadastrée section BL n° 33, conformément au plan ci-annexé.
2. De prononcer, le déclassement du domaine public communal, à compter de ce jour, de ladite emprise.
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

066-216601369- 20230927-178765-DE-JJ

Accusé reçu le : 17 OCT. 2023

Affiché le : 17 OCT. 2023

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué



[Handwritten signature in blue ink]

Point-Point Mailloles

Groupe scolaire Blaise Pascal

BK0229

BK0143

BL0025

BL0073

BL0034

BL0072

BL0026

BL0030

BL0032

BL0033

BL0035

BL0031

BL0028

BL0027

Désaffectation et déclassement de
40 m² environ - partie parcelle BK n° 229
propriété Ville

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du **27 SEP. 2023**

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué

Charles PONS

